

La simplification des démarches des Français de l'étranger

Amélia Lakrafi – juillet 2018



10^e circonscription des Français établis hors de France



Mesdames, Messieurs,

S'établir à l'étranger est une expérience unique. Comme vous, de plus en plus de nos compatriotes tentent l'aventure chaque année (+2% en 2017, selon les chiffres des registres consulaires) et leurs profils se diversifient. Mais elle apporte aussi son lot de complications, notamment sur le plan des démarches administratives. Ces difficultés nous sont régulièrement rapportées et je m'efforce d'y répondre en ma qualité de députée de la 10^e circonscription des Français établis hors de France. Ceci, en lien avec mes collègues à l'Assemblée nationale et les ministres concernés au sein de l'exécutif.

Dans la présente lettre d'information, vous trouverez un récapitulatif des mesures déjà obtenues à votre attention pour faciliter vos formalités, ainsi que celles en cours, qui concrétisent la volonté du gouvernement et de la majorité parlementaire de répondre plus efficacement à vos besoins du quotidien.

La rentrée parlementaire s'ouvrira très vite sur la discussion du budget de la Nation pour 2019. Je serai particulièrement attentive dans ce cadre à la préservation des moyens de nos postes consulaires et diplomatiques qui sont vos premiers interlocuteurs. Je veillerai aussi à ce que les crédits nécessaires au bien-être des résidents Français à l'étranger soient consolidés.

Amélia Lakrafi

⚠ INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES CONSULAIRES

A compter de 2019, les Français de l'étranger ne pourront plus être inscrits sur la liste électorale consulaire et sur les registres électoraux en mairie.

Si vous souhaitez voter en France, vous devez demander votre radiation de la liste électorale consulaire sur service-public.fr

Par défaut, le maintien sur la liste consulaire primera, entraînant la radiation de la liste municipale

Des mesures concrètes déjà en vigueur



✓ CONDUIRE A L'ETRANGER

Un décret du 1^{er} juillet 2016 facilite la conduite des Français à l'étranger et leur formalité de retour en France

- ▶ **A l'étranger** : échange du permis de conduire français par la transmission directe des informations nécessaires par les préfectures aux autorités étrangères compétentes
- ▶ **En France** : récupération automatique du permis français lors du retour auprès de la préfecture du lieu de résidence
- ▶ **Perte/vol** : renouvellement possible depuis l'étranger lorsque la perte/vol est intervenue avant l'échange de permis ou pour les usagers ayant conservé leur résidence en France

✓ ESTIMER SA RETRAITE

Il est désormais possible d'intégrer les trimestres effectués à l'étranger dans l'estimation du montant de sa retraite

- ▶ **Toutes les informations** : info.retraite.fr/maretraiteenligne



✓ DROIT AU COMPTE BANCAIRE

Le durcissement de la lutte contre la fraude et le financement du terrorisme a conduit de nombreuses banques à fermer inopinément les comptes de leurs clients résidant à l'étranger

- ▶ **Ce que dit la loi** : la détention d'un compte de dépôt est un droit pour **tous** les Français
- ▶ **Faire valoir son droit au compte** : une procédure simplifiée et dématérialisée est accessible sur le site de la Banque de France <https://particuliers.banque-france.fr/page-sommaire/droit-au-compte>
- ▶ **Amélioration en cours** : inciter les banques à respecter leurs obligations notamment dans la production de décision de refus d'ouverture de compte en bonne et due forme (travail en cours, en lien avec le Ministère de l'Economie et la Banque de France)

MA DEMANDE de retraite en ligne



Rapide



Facile



Sécurisé



✓ FINANCEMENT DES PROJETS ASSOCIATIFS LOCAUX

Pour compenser la suppression de la réserve parlementaire, un fonds de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) de 2 millions d'euros annuels a été mis en place

► **Conditions générales** : l'association doit avoir plus d'un an d'existence, la subvention demandée doit être comprise entre 1.000 et 20.000 euros et ne pas excéder 50% du montant total du projet

► **Des conditions d'attribution transparentes** : les dossiers sont à retirer auprès des ambassades avant le mois de mai et sont examinés par une formation collégiale composée notamment des conseillers consulaires

► **Amélioration en cours** : renforcement de l'information et de l'accompagnement à destination des associations

✓ UN ACCES FACILITE A LA SECURITE SOCIALE LORS DU RETOUR EN FRANCE

La création de la Protection universelle maladie (PUMA) garantit des droits à la sécurité sociale pour toute personne qui travaille ou réside en France depuis au moins trois mois

► **Le cas spécifique des Français de retour de l'étranger** : le délai de résidence de trois mois ne s'applique pas à ceux ne disposant d'aucune couverture à leur retour et attestant sur l'honneur de l'intention de résider en France au moins trois mois.

✓ L'AIDE A L'INSTALLATION

Le projet de loi Elan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) prévoit la mise en place de deux dispositifs susceptibles d'intéresser les Français de l'étranger lors d'un retour définitif ou temporaire

► **La garantie Visale** : système de caution gratuite de l'Etat pour couvrir les éventuels impayés de loyer, permettant de renforcer l'accès au logement

► **La bail mobilité** : nouvelle offre de bail de location meublée de courte durée (de 1 à 10 mois) non renouvelable, sans condition de dépôt de garantie pour le locataire

Vie quotidienne des Français de l'étranger : deux missions parlementaires en cours

✓ L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Confiée à ma collègue Samantha Cazebonne, cette mission, dont les travaux débutent, sera tournée autour de trois axes :

- ▶ **Le pilotage stratégique et la gouvernance des établissements :** gestion budgétaire, frais de scolarité, intégration des parents d'élèves dans la gouvernance
- ▶ **La défense de l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger**
- ▶ **La sécurisation des parcours des personnels :** la clarification des différents statuts des enseignants français

✓ FISCALITE, PROTECTION SOCIALE ET DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Les conclusions de cette mission sont attendues durant l'été. Elles établiront des propositions d'amélioration sur les points suivants :

- ▶ **Accès aux services publics :** accueil et modernisation du réseau consulaire, développement de la dématérialisation
- ▶ **Remise à plat de la fiscalité des non-résidents**
- ▶ **Accès renforcé aux prestations sociales et évaluation de la CFE**

Focus sur le budget de l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Rappel : le budget 2017 de l'AEFE a enregistré une baisse de 33 millions d'euros pour concourir à l'effort de redressement des finances publiques. Dans les établissements à gestion privée, cela a entraîné une hausse de la participation financière des familles. Des décisions de fermetures de postes ont également été prises.

Engagements pour le budget 2018 :

- Un niveau de crédit ramené à celui de 2016 – rétablissement des 33 millions d'euros
- Baisse de la participation financière à hauteur de 7.5% à la rentrée 2019
- Hausse de 7% du budget consacré aux bourses

Focus sur la CFE (Caisse des Français de l'étranger)

Rappel : Créée en 1978, elle compte 200.000 assurés

Dysfonctionnements identifiés : manque de transparence des tarifs, coût des cotisations, qualité de service

Nouveaux services : expérimentation de la prise en charge des frais hospitaliers en tiers payant (Asie et Afrique CFA), délivrance de la carte vitale pour les soins en France, développement des démarches en ligne, nouvelle offre Francepat pour les soins ponctuels en France